

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DDCT 98** Subvention à 12 associations au titre de la lutte contre les discriminations et pour les Droits humains.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 12 associations ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention (3.000 euros) est attribuée à l'association Nouveaux Droits de l'Homme (81101), pour le projet intitulé : « Fonctionnement courant de l'association pour l'année 2015 pour l'aide aux personnes en difficulté ». (2015\_00755).

Article 2 : Une subvention (5.000 euros) est attribuée à l'association Coordination Lesbienne en France (19931), pour le projet intitulé : « Clarifier et réaffirmer nos positions face à la montée des extrêmes ». (2015\_02461).

Article 3 : Une subvention (3.000 euros) est attribuée à l'association Afrique Partenaires Services (13285), pour le projet intitulé : « Prévention de l'excision pour les enfants des femmes excisées (Mali et Côte d'Ivoire principalement) ». (2015\_03279).

Article 4 : Une subvention (1.200 euros) est attribuée à l'association Organisation pour une Citoyenneté Universelle (161122), pour le projet intitulé : « Journée internationale annuelle de l'O.C.U. sur la liberté de circulation et d'installation » (2015\_01663).

Article 5 : Une subvention (17.000 euros) est attribuée à la Fédération Départementale de Paris Ligue de l'Enseignement (17156), pour le projet intitulé : « Plan de lutte contre les discriminations ». (12<sup>e</sup>) (2015\_07186). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention (9.000 euros) est attribuée à l'association PAZAPAS BELLEVILLE (12967), pour le projet intitulé : « Exposition-sensibilisation contrôles au faciès ». (2015\_06745).

Article 7 : Une subvention (7.000 euros) est attribuée à l'association Accueil Coopération et Insertion pour les Nouveaux Arrivants - ACINA (180847), pour le projet intitulé : « Lancement du projet associatif et fonctionnement de la structure pour 2015 ». (2015\_07260).

Article 8 : Une subvention (5.000 euros) est attribuée à l'association Caravane Films (184354), pour le projet intitulé : « "8, avenue Lénine" : Un film pour lutter contre le racisme anti-rom ». (2015\_07094).

Article 9 : Une subvention (3.000 euros) est attribuée à l'association Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (26721), pour le projet intitulé : « Luttes contre les discriminations pendant le Tournoi International de Paris 2015 ». (2015\_07124).

Article 10 : Une subvention (7.500 euros) est attribuée à l'association Contact Paris - Ile-de-France - Dialogue entre les parents, les gais et lesbiennes, leurs familles et amis (32521), pour le projet intitulé : « Sollicitation de la direction des familles et de la petite enfance ». (2015\_07523).

Article 11 : Une subvention (1.500 euros) est attribuée à l'association MAG-JEUNES gais, lesbiennes, bi et trans mouvement d'affirmation LGBT (19140), pour le projet intitulé : « Kit pédagogique à destination des collégiens et lycéens ». (2015\_07590).

Article 12 : Une subvention (7.000 euros) est attribuée à l'association YA FOUEI (184673), pour le projet intitulé : « Festival de cinéma citoyen « Il Paraît Qu'eux » 4<sup>ème</sup> Edition ». (2015\_07596).

Article 13 : La dépense correspondante, s'élevant à 69.200 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des Droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**